



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry Bergeron M. Denis Robert
Absent :	M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2018-207

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2018 en ajoutant les points suivants : 14 g) Souper des bénévoles et 14 h) 2^{ième} période des questions au session du Conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2018
2. a) Adoption du procès-verbal de la rencontre du CCU pour dérogation mineure
b) Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2018
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de septembre 2018
4. Résolution : Adoption du règlement 95-11, Règlement modifiant le règlement sur le Fonds de roulement
5. Résolution : Nommer le vérificateur pour la Réédition du TECQ
6. Résolution : Dérogation mineure du 124, montée Henrysburg
7. Résolution : Autorisation temporaire pour camion sur Ridge
8. Résolution : Engagement de commis de bureau
9. Résolution : Demande d'autorisation d'ateliers à la bibliothèque par Apprendre en coeur
10. Service Incendie :
 - a) Information : Réponse de l'Agence de services frontaliers : systèmes de protection incendie à l'édifice commercial et édifice des voyageurs
 - b) Ministère Sécurité publique : feu vert clignotant - Réponse
11. Voirie :
 - a) Résolution : Augmentation salaire du responsable de voirie
 - b) Résolution : augmentation salaire chauffeur de charrue
 - c) Résolution : Travaux d'émondage au 281-287 Saint-André
 - d) Circulation sur chemin Pleasant Valley Sud, Ridge et Route 202
 - Résolution : Panneaux d'arrêt 3 côtés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Résolution : Marquage d'un damier sur la chaussée
 - Résolution : Refaire la ligne de stop côté Route 202
 - Résolution : Marquage de la chaussée
 - Résolution : Rencontre du propriétaire du lot 6 168 738
 - Résolution : Implantation d'un panneau sur St-André
12. Parc :
- a) Résolution : changement date de paiement du camp de jour
 - b) Résolution : randonnée des chiens pour octobre
 - c)
13. Bibliothèque :
14. Divers :
- a) Résolution : Joindre la campagne « Villes et municipalités contre le radon »
 - b) Résolution : Demande d'aide financière de « Apprendre en Cœur »
 - c) Résolution : Demande de dons : Opération Nez Rouge
 - d) Avis de motion : Règlement pour travaux dans le cours d'eau : Grande décharge des terres noires
 - e) Résolution : Demande de soumission pour collecte des résidus domestiques
 - f) Résolution : Demande de soumission pour collecte du recyclage
 - g)
15. Information :
- a) CSDGS Terrain au coin de l'école
 - b) CISSS Position sur la consommation de cannabis – lieux publics
 - c) MRC Jardins-de-Napierville Circulation en milieu agricole
 - d) MRC Jardins-de-Napierville Politique familiale et aînés
 - e) Sécurité civile : Programme d'aide pour le Plan de sécurité civil
 - f)
16. Correspondance
17. Période de question :
18. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-208

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif en Urbanisme, pour la demande de dérogation mineure au 124, montée Henrysburg, du 10 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-209

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-210

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que le texte suivant soit ajouté à la résolution 2018-177:

Que les conseillers : M. André Lafrance, Mme Vicky Landry Bergeron, et M. Denis Robert demandent de préciser que le vote contre le paiement porte sur les chèques suivants étant des paiements reliés aux factures des travaux du chemin de la Grande-Ligne :

57017	Albert Brisson	3 128.00\$
57021	J.L.M. Inc.	2 457.59\$
57022	A. Guay & Fils Construction Inc.	4 642.12\$
57023	9106-8965 Québec Inc. Benjo Exc.	16 102.25\$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2018-211

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron que soient acceptés et payés les comptes de la liste en annexe à l'exception des paiements suivants :

57095	A. Guay & Fils Construction Inc.	2 239.14\$
57097	Excavation Guy Duquette Inc.	2 251.21\$
57098	9106-8965 Québec Inc. Benjo Exc.	5 566.20\$
57099	Excavation R. Fortier & Fils Inc.	1 189.99\$
57101	Carrières Dunasso Inc.	9 469.61\$
57119	9106-8965 Québec Inc. Benjo Exc.	2 219.02\$
57133	J.L.M. Inc.	1 767.74\$
57134	Sintra Inc.	8 588.63\$

Mme Sylvie Faille contre
Mme Estelle Muzzi contre
M. Denis Robert pour
M. Robert Duteau, maire contre

Considérant que le nombre de voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

Du chèque 57071 au chèque 57148 inclusivement, le total est: 903 619.41\$

Le fonds de roulement est de :..... 650 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : 650 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2018-212

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit adopté le Règlement 95-11, règlement amendant le règlement numéro 95, règlement concernant le fond de roulement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 95-11

**REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT
NUMERO 95, REGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE L'article 1094 du chapitre V, titre XXVI du Code municipal du Québec, L.R.Q., C-27.1, permet à la Municipalité d'augmenter le montant du fonds de roulement;

ATTENDU QUE La dernière modification du règlement numéro 95 était désignée par le règlement numéro 95-10 et que la onzième modification sera désignée par le numéro 95-11;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal désire augmenter le fonds de roulement tenant compte du surplus disponible;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- ATTENDU QUE** Le conseiller M. André Lafrance a donné avis de motion du présent règlement à la session ordinaire du Conseil tenue le 6 août 2018;
- ATTENDU QUE** Les prévisions budgétaires de l'exercice en cours (2018) sont équilibrées à 3 465 109.\$ nous permettant de porter le fonds de roulement à 693 000.\$ soit, 20% du budget;
- EN CONSÉQUENCE** Il est statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de -Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1.0:

Qu'à l'article 1.0 du règlement numéro 95, le capital soit établi à 690,000.00\$ au lieu de 650,000.00\$, montant inscrit suite à l'augmentation décrétée au règlement numéro 95-10.

ARTICLE 2.0:

Que l'article 2.9 soit ajouté au règlement numéro 95 :

« ARTICLE 2.9 :

Que le Conseil est autorisé pour se procurer les deniers nécessaires à l'augmentation du fonds de roulement à s'approprier une partie du surplus accumulé soit du surplus libre du fonds d'administration et ce pour un montant de 40 000,00\$. »

ARTICLE 3.0:

Le présent règlement numéro 95-11 entrera en vigueur conformément à la Loi.


ROBERT DUTEAU
Maire


DANIEL STRILETSKY
Directeur général, secrétaire-trésorier

Date de l'avis de motion: 6 août 2018
Projet de règlement : 10 septembre 2018
Date d'adoption: 1^{er} octobre 2018
Date de promulgation:

RÉSOLUTION 2018-213

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit mandaté Michel Beaulieu CPA Inc., firme d'auditeur, pour la vérification de la réédition de compte pour le TECQ 2014-2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-214

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure pour le 124, montée Henrysburg soit, la permission d'implanter un bâtiment accessoire/garage devant le bâtiment résidentiel principal; qu'une bande riveraine de 5 mètres soit conservée autour du trou d'eau; que le garage soit implanté en symétrie avec le garage existant sur le lot voisin.

Considérant que cette dérogation a eu un avis favorable de la part du Comité Consultatif d'Urbanisme qui s'est réuni le 10 septembre 2018, que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2018-215

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entérinée la résolution afin d'émettre une autorisation temporaire, pour la période des travaux sur le viaduc Guay/Glass, permettant aux camions de circuler, via le chemin Ridge en direction sud.

Que nous demandons au MTQ :

- d'implanter, sur l'autoroute 15 en direction sud, un panneau au nord de la sortie # 6, indiquant que la sortie #1 sera fermée;
- d'implanter un panneau de détour à la sortie # 6 pour la sortie # 1;
- De prévoir des panneaux interdisant les camions en direction Nord sur le chemin Ridge (\pm devant le resto Marcel Truck Stop, car les conducteurs ont l'habitude de sortir en direction nord pour prendre l'entrée # 1).

RÉSOLUTION 2018-216

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à la majorité que soit engagée Mme Valérie Houle au poste de commis de bureau / réceptionniste à temps plein, que son salaire horaire brut soit établi à 17.00\$ pour une période probatoire de 6 mois et qu'après cette période sa rémunération horaire brut sera révisée.

M. André Lafrance est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est pour
M. Denis Robert est pour

M. André Lafrance invoque qu'il soit mentionné au procès-verbal qu'il aurait préféré que l'engagement soit pour 3 jours par semaine.

RÉSOLUTION 2018-217

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron que soit demandée une offre de service à la FQM pour l'évaluation des ressources humaines de la municipalité.

Mme Sylvie Faille est contre
Mme Estelle Muzzi est contre
M. Denis Robert est pour
M. Robert Duteau, maire, est contre

Considérant que le nombre de voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-218

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'organisme « Apprendre en Cœur » à offrir les ateliers pour enfants de 2 à 5 ans à la bibliothèque de la Municipalité tel que décrit à la demande du 17 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-219

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée une augmentation de salaire au responsable de la voirie, M. Normand Faille, pour s'établir à 28.00\$ de l'heure.

RÉSOLUTION 2018-220

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée une augmentation de salaire à M. Luc Lanciault pour s'établir à 22.50\$ de l'heure.

RÉSOLUTION 2018-221

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé Les entreprises Robert Wuyts à faire les travaux d'émondage entre le 281 et le 287 rang Saint-André au coût de 2 000.00\$ plus taxes tel que décrit à la soumission numéro 045 du 25 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-222

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soient autorisés l'achat et l'implantation de panneaux « Arrêt », avec les panneaux d'arrêt sur 3 côtés ainsi que les panneaux précédents indiquant une nouvelle signalisation, que ces panneaux soient implantés : 1- sur le chemin Ridge à l'intersection du lien avec la Route 202, sur le chemin Pleasant Valley Sud près de l'entrée du dépanneur A-6.

RÉSOLUTION 2018-223

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le traçage d'un damier en blanc sur la chaussée à l'intersection du chemin Pleasant Valley Sud, du chemin Ridge et le lien vers la Route 202.

RÉSOLUTION 2018-224

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit refaite la ligne d'arrêt sur lien entre la Route 202 et le chemin Pleasant Valley Sud près de la Route 202 lorsque les travaux du viaduc Guay/Glass seront terminés.

RÉSOLUTION 2018-225

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que les travaux de marquage du damier et des lignes d'arrêt soient exécutés avec de la peinture de longue durée, soit avec un mélange d'époxy ou l'équivalent.

RÉSOLUTION 2018-226

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit organisée une rencontre avec le propriétaire du terrain et les occupants du dépanneur A-6 et restaurant Tim Horton afin de discuter de la possibilité d'améliorer la circulation sur le terrain en rapport avec les routes adjacentes.

RÉSOLUTION 2018-227

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'implantation d'un panneau « Attention à nos enfants » dans la courbe du 105, rang Saint-André, que soit ajouté le nombre de panneaux « flèches rouges » dans la courbe.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-228

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient changées les dates des trois versements pour le paiement de l'inscription au camp de jour, pour les dates suivantes :

- 1er versement 23 mai
- 2e paiement 6 juin
- 3e paiement 20 juin

Que les inscriptions faites après le début du camp de jour doivent être payées en totalité en un seul versement à l'inscription.

RÉSOLUTION 2018-229

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la randonnée avec chien en laisse pour tout le mois d'octobre 2018 au Parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2018-230

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 100.00\$ à Apprendre en cœur.

RÉSOLUTION 2018-231

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 100.00\$ à Opération Nez Rouge.

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DANS LE COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES

RÉSOLUTION 2018-232

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande sur SEAO des soumissions pour la collecte des résidus domestiques pour son territoire, que les soumissions devront être reçues au plus tard le 22 novembre 2018 à 16 :00 pour être ouvertes tout de suite après.

RÉSOLUTION 2018-233

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande sur SEAO des soumissions pour la collecte du recyclage pour son territoire, que les soumissions devront être reçues au plus tard le 22 novembre 2018 à 16 :00 pour être ouvertes tout de suite après.

RÉSOLUTION 2018-234

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et rejeté à la majorité que soit autorisé les enfants lors du souper des bénévoles et employés.

Mme Sylvie Faille est contre
Mme Estelle Muzzi est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est contre
M. Robert Duteau, maire, est contre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 100 RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS AUX SESSIONS DU CONSEIL

Ouverture de la période des questions par le président

- M. Daniel Richard intervient concernant des nuisances chez son voisin.
- M. Michel Chalifoux demande une surveillance plus accrue de la sûreté du Québec.
- Intervention concernant le coût des travaux sur le chemin de la Grande-Ligne.
- Intervention du voisin du camping du Lac Cristal concernant le règlement RM-106-3, pour les nuisances de bruit.
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier